

COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR

Séance du 6 novembre 2007

Au cours de la séance plénière du 6 novembre 2007, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière du 9 octobre 2007
- approuvé la nomination d'une Chargée de mission auprès du Président
- entendu une communication de Renaud BALAGUER relative au projet de nouveau site web
- fait le point sur l'état d'avancement de l'organisation des missions pour les académies de Rennes, Nantes et Orléans-Tours.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (Académie de CAEN) (habilitation à compter de la rentrée 2008)

Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (ENSI CAEN) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Electronique et physique appliquée (nouvel intitulé), en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue. L'avis relatif à la poursuite de la préparation du diplôme dans le cadre de l'apprentissage est reporté.
- Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Matériaux-chimie, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, spécialité Génie industriel (nouvel intitulé), en partenariat avec l'ITII Basse-Normandie, en formation continue.

L'avis relatif à la création d'une nouvelle formation en apprentissage est reporté, la Commission étant très réservée sur l'implantation excentrée de cette formation, par rapport à l'école et à son potentiel scientifique.

Université de Caen (EIC): Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Cherbourg de l'Université de Caen*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole supérieure des travaux de la construction de Caen (ESITC CAEN) : Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure des travaux de la construction de Caen*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

Ecole d'ingénieurs en plasturgie d'Alençon (EIPA): Décision d'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon* (nouvel intitulé), en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

2/ Suivi général des habilitations

Ecole nationale de la météorologie: Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à compter de la rentrée 2007 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la météorologie*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Centre d'études supérieures industrielles: Décision d'autorisation de recrutement d'apprentis et de stagiaires de la formation continue à la rentrée 2008 en vue de la préparation des titres suivants :

- Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, en formation initiale sous statut d'apprenti (extension aux Centres de Nancy et Saint-Nazaire de la formation actuellement assurée dans ceux d'Angoulême, Arras, Paris-Bagneux et Rouen))
- Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Génie électrique, en partenariat avec l'ITII de Lyon, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (nouvelle formation au Centre de Lyon).

Le renouvellement, à partir de la rentrée 2009, de l'ensemble des habilitations dont bénéficie le CESI sera examiné dans le courant de l'année 2008. Le CESI n'avait été habilité que pour 3 ans, à partir de la rentrée 2006, lors du suivi périodique de l'Académie de Paris.

André MORA